



* Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir, Permis de Construire pour une Maison Individuelle, Certificat d'Urbanisme opérationnel, Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme informatif ainsi que les demandes de transfert, de modificatif et de prorogation des décisions.

** La Mairie est l'unique intermédiaire avec le pétitionnaire.

*** Déclaration d'Ouverture de Chantier puis Déclaration Attestant de l'Achèvement des Travaux suivie du contrôle de la conformité des travaux par la Mairie.